

07/07/2023



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de la circulation :
Programme Voirie 2023
Rue de la Nadalie
Rue des Carrosses
Rue des Combes Noires
Rue du Terme de
Vermeil
Rue du Fournatel

Travaux effectués
par Ent. PIGNOT TP

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
07/07/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise PIGNOT TP, chemin de la Galive à Saint Pantaléon de Larche (19600).

Travaux effectués pour le compte de la commune de Saint Pantaléon de Larche dans le cadre du programme de voirie2023.

Considérant que pour permettre la réalisation des travaux de VRD, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

ARRÊTE

Article 1 – La circulation de tous les véhicules sera interdite, sauf riverains et services de secours, sur la rue de la Nadalie, la rue des Carrosses, la rue des Combes Noires, la Rue du Terme de Vermeil la rue du Fournatel du 10 juillet 2023 au 04 août 2023 inclus. Durant cette période, le stationnement de tous véhicules est interdit au droit du chantier.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LANCHE,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune,
- Entreprise PIGNOT TP.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 07 Juillet 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE